



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Calcul des pensions

Question écrite n° 15706

Texte de la question

M Francisque Perrut expose a M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale que le decret no 88-673 du 6 mai 1988 a autorise les personnes ayant tenu, aupres d'un invalide, le role de tierce personne, a demander le rachat des droits a pension de vieillesse afferents aux periodes pendant lesquelles elles ont rempli ces fonctions. Il lui signale a ce sujet que ceux des interesses qui ont pu assumer cette tache parallelement a l'exercice d'une activite professionnelle reduite permettant la prise en consideration, a titre de salaire, d'un a deux trimestres par annee civile, se trouvent penalises de devoir racheter les cotisations afferentes a un salaire forfaitaire annuel destine a valider quatre trimestres. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui preciser les mesures qu'il compte prendre pour autoriser dans ce cas, le rachat partiel des cotisations annuelles.

Texte de la réponse

Reponse. - Depuis la loi du 2 janvier 1978, est consideree comme tierce personne au service d'un infirme ou invalide la personne qui lui apporte une assistance constante pour l'accomplissement des actes ordinaires de la vie. Il est donc logique que la base forfaitaire des cotisations d'assurance volontaire versees par les tierces personnes soit annuelle. Il convient de rappeler en outre que, du fait du classement des tierces personnes dans la troisieme categorie des assures volontaires, cette assiette forfaitaire est la plus faible de toutes celles applicables aux assures volontaires de plus de vingt-deux ans.

Données clés

Auteur : [M. Perrut Francisque](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15706

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : affaires sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3141